

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



**Rapport d'évaluation externe du programme de
Master en Sciences de l'Information et de la
Communication, option Ingénierie documentaire
de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
(EBAD)
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

Equipe d'évaluateurs :

- **M. Mohamed SIDIR**, Professeur des universités (Classe Exp.), Université de Picardie Jules verne, Président ;
- **M. Boubacar DIAKHATE**, Conservateur, Ancien Chef du Service Administratif de la Bibliothèque centrale de Université Gaston Berger, Membre ;
- **M. El Hadji Malick NDIAYE**, Maître Assistant assimilé, Université Amadou Mahtar MBOW, Membre ;

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Juillet 2026

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	6
3. 3. Description de la visite sur site	7
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	8
4. Points forts, points faibles	19
5. Appréciations générales	21
6. Recommandations à l'établissement	21
7. Recommandations à l'ANAQ-Sup	23
8. Proposition de décision	24

Introduction

En application de la décision n° 00000021/MESRI/ANAQ-Sup/SE/RAF du 02 juin 2026, émanant du Secrétaire Exécutif de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) du Sénégal, un comité d'experts externes a été mandaté pour conduire l'évaluation du programme de Master en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), option Ingénierie Documentaire, dispensé par l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

Le comité d'évaluation externe réunissait :

- Monsieur **Mohamed SIDIR**, Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne (France) et expert en suivi-évaluation des dispositifs de formation – *Président du comité* ;
- Monsieur **Boubacar Diakhaté**, Conservateur, Ancien Chef du Service Administratif de la Bibliothèque centrale de Université Gaston Berger membre ;
- Monsieur **El Hadj Malick NDIAYE**, Docteur, Chef de Département Sciences de l'information et de la Communication, UFR TECNA, université Amadou MAHTAR MBOW, –*membre*.

La mission d'évaluation sur site s'est déroulée, le jeudi 4 juin 2026 au sein des locaux de l'EBAD.

Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Le présent document fournit un examen analytique approfondi, combinant les dimensions qualitatives et quantitatives, de l'offre de formation soumise à la procédure d'accréditation.

La démarche d'expertise s'est déployée selon un protocole rigoureux, structuré autour de deux dynamiques complémentaires :

- L'examen critique du dossier documentaire et des pièces contractuelles : Une lecture approfondie et une analyse croisée du rapport d'auto-évaluation, de la configuration des maquettes d'enseignement ainsi que de l'ensemble des bases administratives et des statistiques communiquées par l'école.
- Les investigations de terrain et entretiens semi-directifs : Dans l'optique d'opérer une triangulation méthodique des informations, le comité a procédé à des vagues d'auditions exhaustives auprès de toutes les composantes humaines actrices du programme, à savoir :

- La Direction de l'EBAD et l'équipe de gouvernance du master ;
- Le corps enseignants-chercheurs impliqués dans la formation ;
- Le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) ;
- Les étudiants inscrits au master en évaluation.

Cette approche transversale a permis de confronter l'état réel du programme aux standards formalisés dans le référentiel d'évaluation de l'ANAQ-Sup, tout en mesurant le niveau d'adéquation du diplôme vis-à-vis des exigences concrètes du marché de l'emploi et des mutations contemporaines de la gestion de l'information numérique.

1. Présentation du programme évalué

Le Master en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), option Ingénierie Documentaire, constitue un parcours d'enseignement supérieur de second cycle (sanctionné par le grade de Master, Bac+5) placé sous la responsabilité académique de l'EBAD. L'école apporte à ce diplôme la légitimité et la solidité d'une institution dotée de plus de cinquante années d'expérience et d'une influence historique majeure sur l'ensemble du continent africain.

Conforme aux orientations structurelles du système LMD, l'architecture du parcours totalise 120 crédits répartis sur quatre semestres d'enseignement. Afin de répondre aux besoins d'un public diversifié, le master utilise un modèle de déploiement bimodal combinant deux parcours parallèles : un cursus en présentiel s'adressant principalement aux titulaires de la licence de l'école, et un parcours d'enseignement à distance (FADIS) géré sous un régime financier spécifique pour s'adapter aux contraintes de temps des professionnels en activité. Cette double modalité d'apprentissage bénéficie d'une forte attractivité sur le plan sous-régional, en phase avec les besoins en compétences du marché. Elle s'appuie directement sur l'expertise métier historique de l'EBAD, reconnue comme un centre d'excellence pour les secteurs des archives, de la gestion documentaire et des bibliothèques en Afrique francophone.

Structure curriculaire et spécialisation : La progression pédagogique du master est planifiée de manière graduelle afin d'assurer l'acquisition de compétences théoriques, méthodologiques et professionnelles :

- *La première année (Master 1)* s'organise autour d'un tronc commun pluridisciplinaire. Ce socle fondamental permet l'appropriation des théories des sciences de l'information, de la communication, du droit de l'information, de l'économie des médias, ainsi que des fondamentaux des techniques documentaires, archivistiques et bibliothéconomiques.

- *La deuxième année (Master 2)* consacre la spécialisation thématique en Ingénierie Documentaire. Les enseignements se focalisent intensément sur les dimensions managériales et technologiques avancées : intelligence économique, management de l'innovation, bibliométrie et webométrie, records management d'entreprise, conception de portails et sémantique du web. Le cursus culmine au semestre 4 avec l'élaboration et la soutenance publique d'un mémoire de recherche appliquée ou d'un projet professionnel.

Équipe pédagogique et encadrement : L'équipe d'encadrement pédagogique et scientifique s'appuie sur une mixité de profils. Elle associe **13 enseignants-chercheurs permanents** (Professeurs, Maîtres de conférences et Maîtres-assistants) qui dispensent environ 60 % des enseignements, et 24 intervenants vacataires (universitaires issus d'autres facultés de l'UCAD ou experts praticiens), assurant les 40 % restants. Au moment de l'évaluation, l'établissement affiche un taux d'encadrement global de 1 enseignant pour 12 étudiants.

Conditions d'admission : L'admission au master est sélective et s'opère sur le critère de l'excellence académique, garantissant une stricte égalité des chances sans distinction de genre. Le recrutement s'effectue soit par passage direct pour les meilleurs diplômés du premier cycle de l'EBAD (après entretien), soit sur dossier pour les titulaires d'une Licence reconnue, avec une exigence de trois années d'expérience professionnelle pour les candidats issus de filières techniques.

Les débouchés : Les diplômés s'insèrent principalement comme cadres supérieurs dans les services d'archives nationales ou territoriales, les bibliothèques spécialisées, les musées, les ONG et les institutions patrimoniales.

Rayonnement international : le master est renforcé par des partenariats stratégiques, notamment le Consortium EBAD-École Nationale des Chartes-Université Senghor (dans le cadre de la Chaire UNESCO) et le Réseau-action de formation Afrique et Archives (RAFAA).

Analyse des données statistiques et des effectifs

L'examen des trajectoires des cohortes d'étudiants sur les trois dernières années universitaires révèle une stabilité du recrutement global, mais met en exergue une problématique d'efficacité interne critique en fin de cycle :

- Les effectifs globaux du master (présentiel et FADIS cumulés) témoignent d'une attractivité constante avec 68 inscrits en 2019-2020, 64 inscrits en 2020-2021 et 64 inscrits en 2021-2022

- L'égalité des chances et la mixité constituent un point fort incontestable du programme. La population étudiante est majoritairement féminine, représentant 59,3 % des effectifs globaux en 2021-2022 (38 filles pour 26 garçons)
- L'analyse comparative des taux de réussite met en lumière une déperdition massive entre le Master 1 et le Master 2. En 2021-2022, alors que le taux de réussite en Master 1 atteint 100 % en présentiel (15 étudiants admis) et 90,47 % en FADIS (21 étudiants admis), les taux d'obtention définitive du diplôme s'effondrent en Master 2 pour atteindre seulement 14,28 % en présentiel (2 admis sur 14) et 42,85 % en distance (6 admis sur 14). Une tendance similaire de forte latence ou d'abandon est observée sur les promotions précédentes, avec des taux de réussite en M2 de 33,33 % (présentiel) en 2020-2021 et de 40 % en 2019-2020.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation du Master en Sciences de l'Information et de la Communication, option Ingénierie Documentaire, a été officiellement déposé et signé par l'autorité rectoriale de l'UCAD.

Le comité d'experts externes tient à saluer l'importante rigueur formelle et descriptive de ce document de synthèse. L'architecture du texte suit de manière linéaire et scrupuleuse le Guide d'auto-évaluation et le Référentiel national des programmes de l'ANAQ-Sup. La Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ) de l'EBAD a su mobiliser de façon transversale les différentes parties prenantes (direction, enseignants-chercheurs et personnels administratifs) pour dresser une vue d'ensemble documentée des forces et des faiblesses du cursus.

Cependant, le comité d'évaluation externe note que 3 limites analytiques qui en restreignent la portée réflexive :

- Si le document expose de manière transparente les tableaux d'effectifs, il omet de problématiser le goulet d'étranglement qui fragilise le Master 2, où l'immense majorité des étudiants abandonne le master sans pouvoir finaliser leur mémoire de fin d'étude.
- Bien que le rapport qualifie le standard lié à la trajectoire professionnelle d'« atteint », il reconnaît en parallèle l'inexistence d'enquêtes de suivi à jour, de statistiques sur les délais d'accès au premier emploi et la non-formalisation du réseau des diplômés, ce qui rend le positionnement socio-économique purement déclaratif.

- Les pistes de progrès recensées en fin de chapitre manquent d'adossement opérationnel. Elles s'apparentent à des intentions de principe sans planification budgétaire, sans indicateurs de performance quantifiables et sans calendrier d'exécution formalisé.

3. 3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La journée s'est articulée conformément aux orientations méthodologiques définies par l'ANAQ-Sup.

- **Matinée** : Elle a débuté par une séance plénière de cadrage institutionnel présidée par le Président du comité d'experts externes, permettant de présenter les acteurs, de rappeler les objectifs de l'accréditation et de valider officiellement l'agenda de travail avec l'équipe de direction, le responsable du programme et le comité de pilotage de l'établissement. S'en est suivie une série d'auditions et d'entretiens semi-directifs menés de façon cloisonnée avec les enseignants-chercheurs permanents, le personnel administratif et technique (PATS), ainsi qu'un panel d'étudiants du master. Ces échanges directs ont offert au comité l'opportunité de mesurer le degré d'adhésion des acteurs au projet pédagogique et d'apprécier la qualité du climat social et académique.
- **Après-midi** : l'évaluation a été consacrée à une inspection in situ des infrastructures de l'établissement. Guidé par les responsables des différents services, le comité a évalué la fonctionnalité des salles de cours, de centre de documentation et l'adéquation du laboratoire informatique face aux effectifs, tout en inspectant la salubrité des locaux et la conformité des dispositifs de sécurité de l'établissement. La mission s'est clôturée en fin d'après-midi par une séance de synthèse à huis clos entre les experts-évaluateurs, suivie d'une restitution orale formalisée des premières observations et recommandations devant la direction de l'EBAD et les responsables de l'auto-évaluation, actant ainsi la fin de la mission sur site.

1.2 Appréciation de la visite sur site

Le comité d'experts externes tient à souligner que les investigations au sein de l'établissement se sont déroulées dans de très bonnes conditions, offrant un cadre propice à la réalisation de la mission. Les entretiens menés sur site, caractérisés par une grande courtoisie professionnelle, ont permis à la commission de compléter, d'approfondir et de réactualiser les éléments d'analyse consignés dans le dossier d'auto-évaluation ainsi que dans les pièces annexes du master.

La pertinence de cette évaluation repose sur la forte mobilisation des interlocuteurs de l'EBAD et de l'UCAD, qui ont fait preuve de disponibilité et de transparence dans la transmission des informations. Le panel des personnes auditionnées s'est révélé représentatif de la diversité des statuts, des fonctions et des responsabilités qui structurent la vie administrative et académique de l'établissement, garantissant au comité une vision plurielle et exhaustive des réalités quotidiennes de l'école.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation
<i>Standard 1.01 : Le programme de formation est régulièrement dispensé.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le comité d'experts externes a pu s'assurer de la continuité de ce cadre de formation à travers l'examen des registres d'inscription, des calendriers d'examens et des procès-verbaux de délibérations. Il confirme que l'EBAD assure la régularité et le déroulement continu du Master en Sciences de l'Information et de la Communication, option Ingénierie Documentaire, depuis sa mise en place sous sa forme actuelle. L'organisation administrative et le suivi réglementaire permettent de constater qu'aucune rupture de flux n'a été enregistrée dans la mise à disposition des enseignements d'une année sur l'autre. Le Standard 1.01 est ATTEINT
<i>Standard 1.02 : Le programme de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'établissement.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'analyse des objectifs d'apprentissage et de la structure du master met en évidence une réelle pertinence théorique au regard des missions fondamentales de l'EBAD. Le programme affiche une ambition scientifique et opérationnelle louable pour la préservation et la mise en valeur des patrimoines documentaires. Le Standard 1.02 est jugé ATTEINT

Standard 1.03 : Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au marché du travail.

Appréciation globale sur le standard :

L'analyse des interactions entre le master et son environnement socio-économique révèle un décalage critique entre les intentions directrices du programme et sa mise en œuvre opérationnelle. Bien que le rapport d'auto-évaluation mentionne des intentions de partenariat et des opportunités de collaboration, le comité d'experts externes a constaté un net déficit d'ancrage professionnel au cœur du cursus. Pour un master affichant une forte vocation opérationnelle et ciblant des métiers aussi spécialisés que la conservation, la protection et la mise en valeur des collections, les passerelles institutionnelles avec le monde du travail demeurent particulièrement fragiles.

Ce manque de porosité avec le milieu professionnel se manifeste par deux lacunes majeures :

- **Une participation marginale des praticiens du secteur :** Le rapport d'autoévaluation affiche un réseau de partenariats stratégiques avec de nombreuses institutions nationales et internationales mais force est de constater que ces partenariats n'apparaissent pas dans l'équipe pédagogique du master en contact direct avec les étudiants. Celle-ci reste exclusivement composée d'universitaires trois intervenants issus du monde professionnel de l'UCAD. Cette sous-représentation des experts de terrain ou des partenaires externes prive les étudiants d'un partage d'expériences direct sur les réalités contemporaines des industries culturelles, des services d'archives et des structures muséales.
- **Une absence d'immersion professionnelle obligatoire :** Bien que la maquette pédagogique (D-002) prévoie au quatrième semestre une unité d'enseignement (UE) de professionnalisation de 30 crédits (incluant théoriquement un stage en entreprise ou un projet de recherche), les entretiens menés avec l'équipe enseignante et les étudiants révèlent une réalité différente : cette UE repose en pratique **exclusivement** sur la rédaction d'un mémoire de recherche. Les partenariats avec le monde socio-économique ou des institutions d'accueil des étudiants en stage demeurent marginaux au sein de ce master. Pourtant, l'immersion sur le terrain constitue le levier de professionnalisation le plus puissant d'un second cycle universitaire. L'absence d'une telle exigence académique crée une rupture majeure dans le processus d'acquisition

des compétences. Elle représente une lacune critique pour préparer efficacement les étudiants à la technicité et à la réactivité du marché de l'emploi.

Le Standard 1.03 est NON ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés par les organes habilités et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

L'examen des pièces administratives et les entretiens menés avec l'équipe de direction confirment que l'EBAD s'appuie sur un cadre réglementaire clair pour définir les compétences et les responsabilités décisionnelles.

Sur le plan pédagogique, les décisions sont prises de façon collégiale selon des circuits qui s'articulent autour de trois instances complémentaires : la Direction de l'établissement pour le pilotage général, le Conseil d'établissement pour les arbitrages administratifs, et le Comité pédagogique pour la validation des questions scientifiques. Ces décisions sont ensuite transmises aux personnels de l'EBAD, aux étudiants ainsi qu'aux instances de l'UCAD, assurant la traçabilité des processus de gouvernance.

Standard 2.01 est Atteint

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

L'implication du Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) dans les processus décisionnels du master est effective et formellement encadrée. Cette participation respecte le cadre réglementaire, régi par le décret n° 2007-1206 du 8 octobre 2007 et par l'arrêté n° 1269 du 23 avril 2019 relatif à la gouvernance pédagogique des formations.

Les enseignants-chercheurs permanents participent activement aux délibérations et aux choix stratégiques du programme à travers leur présence au sein du Comité pédagogique. Cette instance constitue l'organe de référence où sont discutées et validées, en première instance, toutes les décisions relatives aux maquettes pédagogiques et aux orientations et au suivi des enseignements. Les procès-verbaux des réunions du comité pédagogique et les listes

d'émargement des assemblées témoignent de cette culture de concertation et de validation collégiale.

Standard 2.02 est Atteint

Standard 2.03 : Le programme de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'établissement utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité d'experts affirme que l'EBAD s'est doté d'un cadre institutionnel dédié à l'assurance qualité, matérialisé par l'existence de la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ), qui travaille en articulation avec la Direction de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (DCIAQ) de l'UCAD. Ce dispositif a permis de piloter le présent processus d'auto-évaluation et de concevoir des outils de régulation.

Cependant, les observations de terrain et les témoignages recueillis sur site nuancent fortement l'efficacité opérationnelle de ce dispositif. Il apparaît que l'intégration et l'application pratique de ce système d'évaluation des cours par les étudiants en sont encore au stade embryonnaire.

Il convient de noter, selon la direction de l'EBAD, que l'UCAD a engagé une réflexion institutionnelle globale visant à harmoniser l'évaluation des enseignements au sein de l'ensemble de ses établissements. Les travaux liés à cette initiative débiteront le 7 juillet 2026. L'équipe d'experts salue et apprécie particulièrement cette démarche, qui renforcera la cohérence des pratiques d'évaluation.

Dans son état actuel, le standard 2.03 est NON ATTEINT

Standard 2.04 : Le programme de formation fait périodiquement l'objet de mesures d'adaptation par des révisions régulières.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité d'experts constate que le master évolué ici ne fait l'objet d'aucune mesure d'adaptation formelle ni de processus de révision périodique. Les maquettes pédagogiques globales apparaissent figées dans leur configuration administrative initiale, faute d'un protocole officiel de refonte curriculaire ou de calendrier de révision programmé par l'établissement. Le mécanisme d'amélioration continue, bien que théoriquement documenté, manque encore de dynamisme et d'impact réel sur l'évolution du curriculum.

Toutefois, les échanges avec l'équipe pédagogique permettent de nuancer ce constat. Dans la pratique, les enseignants-chercheurs font preuve d'un dynamisme individuel louable en faisant évoluer de manière empirique le contenu de leurs cours.

Pour les adapter aux dernières innovations technologiques et répondre aux mutations sociétales du secteur informationnel. Néanmoins, cette réactivité individuelle se heurte à l'absence d'un cadre structurel global : la veille technologique de la part des professeurs, reste confinée à l'initiative de chaque enseignant, sans faire l'objet d'une validation collective formalisée, ce qui fragilise la cohérence et la traçabilité de l'évolution générale du diplôme.

Le Standard 2.04 est partiellement ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01: Le programme de formation dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme de formation s'appuie sur une maquette des masters standardisée par l'UCAD.

Si le comité d'évaluation confirme que l'EBAD en respecte globalement l'application, il estime qu'un travail d'ajustement interne aurait permis de déployer une organisation pédagogique plus structurée et pertinente. En effet, deux singularités structurelles majeures ont été observées ; elles risquent, à terme, de compromettre les objectifs affichés par le programme.

- La première réside dans la discordance dans la quantification et la ventilation des heures d'enseignement telle qu'elles sont affichées dans la maquette. Sur le plan réglementaire, la maquette actuelle ne mentionne que les Cours Magistraux (CM) et le Travail Personnel de l'Étudiant (TPE). L'absence formelle de volumes horaires dédiés aux Travaux Dirigés (TD) et aux Travaux Pratiques (TP) occulte la réalité du terrain et rompt l'équilibre structurel indispensable à un master à vocation professionnelle. Les entretiens menés sur site révèlent qu'en pratique, les TD et les TP sont bien dispensés. Néanmoins, l'ensemble du service des enseignants (PER) est administrativement problématique puisqu'il est comptabilisé en CM, sans distinction de volume horaire ni de coefficient de pondération (CM-TD-TP). Sur le plan pédagogique, cette discordance constitue une anomalie structurelle qui nuit à la

lisibilité du programme mis en œuvre, non-conforme aux standards académiques du système LMD.

- La deuxième vise l'hétérogénéité et vide institutionnel de la formation à distance (FADIS). En effet, la coexistence de deux publics distincts, soumis à des modalités de suivi et d'accompagnement et d'évaluation sensiblement différentes entre le parcours en présentiel et le cursus à distance (FADIS) au sein d'un seul et même programme d'accréditation. De surcroît, le comité a constaté que les modalités pédagogiques et organisationnelles spécifiques à la version distancielle du master ne font l'objet d'aucune formalisation officielle reconnue en tant que telles par les instances académiques de l'UCAD. Cette hétérogénéité fonctionnelle, doublée d'un vide institutionnel, soulève de sérieuses interrogations quant à la cohérence académique globale du diplôme et à l'homogénéité des compétences réellement acquises par l'ensemble des diplômés.

Le Standard 3.01 est partiellement ATTEINT

Standard 3.02: Le programme de formation couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail et à son intégration dans la communauté. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité constate que les contenus de formation du master sont pertinents, riches et scientifiquement solides. Le programme garantit l'acquisition d'une réelle rigueur méthodologique ainsi que l'intégration de connaissances théoriques de haut niveau. Cependant, l'architecture du curriculum accorde une place prépondérante aux dimensions théoriques et à la recherche académique, au détriment direct des compétences professionnelles, appliquées et techniques indispensables dans le domaine de l'ingénierie documentaire.

Par ailleurs, l'analyse montre que les modalités d'évaluation apparaissent insuffisamment explicitées dans les documents de la formation et dans l'esprit des étudiants. Cette lacune est accentuée par la complexité liée à la coexistence de deux régimes (formation présentielle et formation à distance), pour lesquels les critères de notation et les barèmes d'évaluation sont peu clarifiés au risque de compromettre l'équité entre les différents publics d'étudiant.

Le Standard 3.02 est partiellement ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité constate que si les conditions d'obtention et de validation du diplôme sont globalement connues des étudiants, elles ne font l'objet d'aucune formalisation explicite. Ce manque d'ancrage réglementaire concerne également les modalités d'évaluation, les barèmes de notation et les règles de compensation des crédits, qui demeurent absents des documents d'information de la formation. Cette situation se trouve accentuée par la coexistence des parcours en présentiel et à distance (FADIS), pour lesquels les critères de notation, les grilles d'évaluation et les règles de diplomation ne sont pas formellement distingués ni décrits.

Afin que ce standard soit pleinement opérationnel, les règles du jeu académique relatives à l'évaluation et à la certification doivent être impérativement consignées dans un règlement d'études officiel, puis faire l'objet d'une diffusion large et systématique auprès des apprenants dès leur entrée dans le cursus.

Le Standard 3.03 est partiellement ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Sur le plan de la progression des étudiants, le comité relève une situation spécifique concernant l'encadrement pédagogique : le master affiche un taux d'encadrement favorable, comptant 14 enseignants permanents pour un effectif restreint d'étudiants inscrits en deuxième année de master.

Cette configuration permet un suivi individuel et une disponibilité du corps professoral. Toutefois, l'examen des données statistiques révèle une faiblesse majeure dans la trajectoire des cohortes : alors que le taux de réussite affiché en première année (M1) est élevé, le taux de diplomation finale s'effondre de manière critique en deuxième année (M2) pour s'établir à un niveau faible (14,28 % en présentiel pour l'année 2021-2022), traduisant un abandon important ou un décrochage des étudiants lors de la phase de rédaction et de soutenance des mémoires de fin d'études.

Le Standard 3.03 est PARTIELLEMENT ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Appréciation globale sur le standard :

L'EBAD dispose d'un Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) hautement qualifié, jeune et disponible. L'ensemble des 13 enseignants-chercheurs permanents (dont 6 professeurs assimilés) détient un doctorat. Ce corps professoral s'investit pleinement dans les trois piliers universitaires : l'enseignement, la recherche et les tâches organisationnelles-administratives, tout en assurant un suivi de proximité auprès des étudiants.

La gestion prévisionnelle des ressources humaines est bien anticipée : 9 postes sont en cours de recrutement (6 remplacements de départs à la retraite et 3 créations).

Le Standard 4.01 est ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Appréciation globale sur le standard :

La répartition des obligations horaires du Personnel d'Enseignement et de Recherche est formellement définie au sein de l'EBAD. Toutefois, la charge d'enseignement et le poids des tâches administratives s'avèrent particulièrement lourds pour certains enseignants. Le comité met ainsi en évidence sur le risque d'un déséquilibre opérationnel qui sature leur temps de travail et entraverait directement l'activité de recherche scientifique.

Le Standard 4.02 est ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est effective.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité d'évaluation note que la mobilité du Personnel d'Enseignement et de Recherche est une réalité encouragée au sein de l'établissement. Les enseignants-chercheurs bénéficient d'opportunités de mobilités nationales et internationales, notamment à travers des invitations académiques, des missions d'expertise ou des séjours de recherche scientifique.

Le Standard 4.03 est ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
<i>Standard 5.01 : Les conditions d'admission au programme sont publiées.</i>
Appréciation globale sur le standard : Le comité d'évaluation note que les conditions d'accès et d'admission au master sont clairement définies et publiées sur les supports d'information de l'établissement. Sur le plan organisationnel, le comité relève une bonne gestion du parcours de l'étudiant : les modalités et les calendriers des examens sont bien planifiés, s'appuyant sur un emploi du temps semestriel maîtrisé et diffusé à temps. Le Standard 5.01 est ATTEINT
<i>Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'égalité des chances entre les genres est concrétisée au sein du programme, l'accès à la formation étant équitable et non discriminatoire. Les promotions affichent une bonne mixité et les données statistiques récentes confirment une tendance continue où les effectifs féminins représentent une part significative des effectifs (60,71 % en Master 1 présentiel en 2021-2022). Le Standard 5.02 est ATTEINT
<i>Standard 5.03 : L'encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'encadrement des étudiants est assuré de manière exceptionnelle au sein du programme. Le master bénéficie d'un taux d'encadrement particulièrement privilégié. Cette configuration conjuguée à la grande disponibilité d'un corps professoral jeune et accessible, garantit un suivi pédagogique individuel de très haute qualité et une proximité constante. Le Standard 5.03 est ATTEINT

Standard 5.04 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle inter établissements et celle de l'interdisciplinarité des acquis.

Appréciation globale sur le standard :

La mobilité des étudiants est possible et reconnue au sein de l'EBAD grâce aux mécanismes du système LMD. Cependant, le comité note que cette mobilité devrait être renforcée, le nombre d'étudiants bénéficiant effectivement d'une bourse de mobilité internationale restant trop restreint au regard du potentiel global du master.

Le Standard 5.04 est ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion socioprofessionnelle des étudiant(e)s.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité d'évaluation constate que l'insertion socioprofessionnelle des étudiants constitue une faiblesse majeure du programme. Il n'existe pas actuellement dispositif structuré opérationnel pour accompagner les diplômés vers le marché de l'emploi. Ce constat est confirmé par les étudiants présents aux entretiens.

L'établissement ne dispose ni d'enquêtes de suivi régulières, ni de statistiques sur le devenir des étudiants, et le réseau des anciens élèves n'est pas formalisé. Cette absence de visibilité empêche de mesurer l'adéquation réelle de la formation avec les besoins du secteur professionnel.

Le Standard 5.05 est NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme de formation dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Celles-ci sont disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

Le comité d'évaluation alerte sur la dégradation critique et la vétusté avancée des infrastructures de l'EBAD. Au premier étage, les murs et les plafonds sont sévèrement attaqués par une humidité chronique et des dégâts des fuites d'eau. Cette situation engendre un risque réel de détachement des matériaux, posant un **problème de sécurité majeur pour les étudiants et les personnels** fréquentant ces espaces au quotidien.

Ce manque d'ergonomie et de sécurité se traduit également par l'exiguïté des bureaux où le personnel administratif travaille entasser, ainsi que par l'absence totale d'aménagements visibles pour l'accès des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Sur le plan pédagogique, si le master bénéficie d'une salle de classe dédiée, les ressources technologiques de l'établissement restent très limitées. Certes, une salle informatique commune à tous les étudiants de l'EBAD, dotée de 25 postes opérationnels est disponible, mais elle n'offre aucun confort et s'avère nettement insuffisante pour couvrir les besoins de l'ensemble des étudiants de l'EBAD.

Enfin, le Centre de documentation peut être qualifié de « catastrophique ». L'établissement souffre ici d'un paradoxe institutionnel majeur : alors qu'il dispense des enseignements de pointe sur la conservation, son propre centre est marginalisé dans des conditions difficiles. Déserté par les étudiants, son fonds documentaire est constitué essentiellement de mémoires de fin d'études obsolètes remontant au début des années 2000. Au lieu d'être la vitrine et l'exemple national des métiers de la bibliothèque, ce centre en reflète malheureusement le parfait contraire.

Les ressources de l'EBAD sont réelles mais insuffisantes au regard des objectifs fixés par l'établissement.

Le Standard 6.01 est partiellement ATTEINT

4. Points forts, points faibles

Thématiques	Points forts	Points faibles
Gouvernance & Assurance qualité	Cadre réglementaire bien respecté : Présence de structures et de processus formalisés pour le pilotage de l'établissement et des formations	Absence d'enquêtes, d'indicateurs ou de statistiques sur le devenir des diplômés.
	Évaluation des enseignements : Volonté d'instaurer des retours réguliers sur le déroulement des apprentissages.	Suivi opérationnel partiel : Faiblesse dans l'automatisation et l'exploitation systématique des évaluations des pratiques pédagogiques pour mieux réguler les enseignements.
	Accès à la formation suit un processus de sélection rigoureux et fiable.	Favoriser l'accès aux titulaires de licences provenant d'autres universités et instituts de formation.
	Égalité des chances exemplaire : Mixité parfaite et tendance récente à une nette majorité féminine dans les promotions.	Déficit d'ancrage socioprofessionnel : Manque d'un mécanisme ou réseau d'anciens étudiants pour piloter l'employabilité.
Offre de formation	Organisation semestrielle et modalités d'examens bien planifiées, conformes à l'architecture LMD.	Décrochage en fin en M2 : Forte déperdition et taux de réussite relativement faible du master.
Syllabi et plans de cours	Clarté des objectifs : Contenus théoriques structurés et adéquation globale avec les spécialisations métiers proposées.	Nécessité de définir l'organisation pédagogique dans la maquette en heures CM, TD et TP – rendre visible les modalités d'évaluation et de validation du master.
		Formaliser et rendre plus visible les modalités d'évaluation et de validation du master
		Institutionnaliser l'organisation pédagogique globale de la formation à distance.
Mobilité des étudiants	Reconnaissance inter-établissements : Dispositif	Faible taux d'étudiants bénéficiant d'une bourse de

	fonctionnel permettant la reconnaissance mutuelle des acquis (ex: partenariat avec la Belgique).	mobilité internationale (2 pour l'année 2025/2026). La mobilité de la date de soutenance fixée en décembre
PER	Corps professoral jeune, hautement qualifié, très accessible et pleinement investi.	Asymétrie des charges : Surcharge de cours et poids des tâches administratives pour certains enseignants, risquant de saturer leur temps de recherche.
	Taux d'encadrement exceptionnel : Ratio très élevé et unique en Master 2	
PATS	Implication au quotidien : Soutien technique et administratif permanent pour la gestion des promotions et de la scolarité – bonne collaboration PATS-PER	Conditions de travail critiques : Personnels administratifs entassés dans des bureaux très exigus, nuisant au climat de travail.
Implication des professionnels		Intervention de spécialistes du milieu professionnel relativement faible pour coller aux réalités du marché.
Infrastructures & Locaux (informatique)	25 ordinateurs opérationnels	Salle informatique commune sans aucun confort ergonomique.
		Parc informatique insuffisant pour l'ensemble de l'EBAD ; manque d'ordinateurs spécifiques et de logiciels métiers dans la salle du master.
Salles de cours	Espaces dédiés : Une salle de classe attribuée par master, évitant les contraintes de mutualisation – une volonté de généraliser l'accès wifi dans l'école.	Réseau Wi-Fi instable et encore défaillant dans de nombreux espaces communs de l'école.
Centre de documentation.		Centre semble être déserté par les étudiants. Fonds documentaire obsolète. Conditions de stockage inapproprié.
Sécurité	Une volonté affichée par la direction de l'école pour une	Risque de sécurité structurel majeur : Murs et plafonds du 1er étage sévèrement attaqués

	extension de l'espace et des locaux.	par une humidité chronique et des infiltrations d'eau au plafond (risque réel de détachement).
		Absence totale d'aménagements visibles pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

5. Appréciations générales

Le programme évalué présente un fort potentiel académique, porté par un corps professoral (PER) jeune, accessible et un taux d'encadrement en Master 2 exceptionnellement favorable. L'égalité des chances et la mixité y sont pleinement concrétisées.

Cependant, il apparaît indispensable de restructurer en profondeur l'organisation pédagogique du master et notamment la formation à distance (FADIS), soit en renforçant son modèle de déploiement actuel, soit en lui octroyant une maquette spécifique et autonome. Par ailleurs, pour donner un véritable sens à l'organisation des enseignements et structurer efficacement le travail des apprenants, l'établissement doit impérativement clarifier et définir sa maquette générale en ventilant explicitement les volumes horaires globaux en Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP).

De plus, il est indispensable de mettre en place un dispositif pédagogique ciblé pour éviter le décrochage des étudiants en M2 qui compromet l'efficacité interne, et de concevoir un mécanisme de suivi de l'insertion afin **de valoriser** l'impact socio-économique du programme.

Sur le plan logistique et matériel, l'établissement traverse une crise infrastructurelle et technologique critique qui menace la sécurité des usagers et plombe l'environnement d'apprentissage.

Une refonte urgente de ces dispositifs d'accompagnement et une mise aux normes des locaux sont indispensables pour maintenir la valeur et la crédibilité du diplôme.

6. Recommandations à l'établissement

➤ Gouvernance / Assurance qualité

- Renforcer la professionnalisation du master par la création d'un réseau des anciens étudiants et institutionnalisation un Conseil de perfectionnement ou un équivalent, incluant les professionnels du secteur pour adapter en continu l'offre de formation aux besoins du marché ;

- Créer un dispositif institutionnel de suivi des diplômés (Observatoire de l'insertion) intégrant des indicateurs sexospécifiques (ventilés par genre) afin de mesurer l'employabilité réelle et l'égalité professionnelle à la sortie.
- Prospecter de nouveaux partenariats universitaires et diversifier les sources de financement pour multiplier les bourses de mobilité internationale des étudiants.

➤ **Offre de formation**

- Définir explicitement l'organisation pédagogique de chaque module en CM, TD et TP pour optimiser la planification du travail des enseignants et rationaliser les activités et l'apprentissage des étudiants ;
- Formaliser l'organisation pédagogique, les modalités d'évaluation et de suivi des étudiants en formation à distance pour optimiser sa visibilité institutionnelle ;
- Instaurer un dispositif de tutorat et d'accompagnement méthodologique renforcé en Master 2 afin endiguer le décrochage et favoriser la réussite au master ;

➤ **Ressources humaines**

- Rééquilibrer la répartition des charges horaires des PER afin d'alléger le poids des tâches administratives et d'enseignement pour les professeurs surchargés, préservant ainsi leur potentiel de recherche scientifique.
- Formaliser un plan de soutien institutionnel à la mobilité du PER pour rompre la dépendance vis-à-vis des réseaux personnels et encourager les jeunes enseignants à intégrer des réseaux académiques internationaux.

➤ **Infrastructures :**

- Augmenter la capacité du réseau Wifi et des équipements informatiques de l'établissement et moderniser les salles de cours correspondants - doter la salle dédiée du master en postes informatiques performants équipés de logiciels métiers spécifiques ;
- Opérer une refonte intégrale du Centre de documentation par un désherbage massif des mémoires obsolètes et par nouveau fonds documentaire récente - Transformer cet espace en un "laboratoire-modèle" tirant profit de l'expertise interne de l'EBAD en matière de conservation ;

➤ **Sécurité :**

- Lancer un audit de la sécurité des locaux pour mettre en place un plan de rénovation du bâtiment pour garantir l'intégrité physique des étudiants, des personnels et usagers ;
- Mettre l'établissement aux normes d'accessibilité universelle en installant des aménagements visibles et fonctionnels pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ;
- Améliorer l'ergonomie de travail du personnel administratif et des étudiants en réaménageant ou en étendant les espaces de bureaux/salle informatique actuels.

Les présentes remarques et recommandations formulées par le comité d'experts ne se limitent pas à un simple constat analytique, mais s'inscrivent dans une démarche constructive d'amélioration. Elles ont pour objectif fondamental de guider l'amélioration structurée du Master "Sciences de l'Information et de la Communication", option "Ingénierie documentaire". En ciblant les leviers organisationnels, pédagogiques et stratégiques, ces préconisations visent à consolider durablement l'architecture du programme, à optimiser son adéquation avec les standards internationaux et à garantir l'excellence de la formation.

7. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Demander un plan de contingence et de réhabilitation structurelle, validé et budgétisé par les autorités de tutelle, visant à sécuriser les infrastructures du premier étage (plafonds, étanchéité) et à engager la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- Mandater une mission de suivi technique axée exclusivement sur la vérification sur site de la mise en œuvre effective de la modernisation de l'environnement numérique de l'établissement (salles informatiques et connectivité Wi-Fi) et de la refonte du Centre de documentation ;
- Solliciter un accompagnement institutionnalisé de l'établissement dans sa démarche d'assurance qualité avec un renforcement de capacités pour la conception de ses outils de gouvernance, notamment pour la mise en place d'un système de suivi d'insertion socioéconomique des diplômés ;
- Exiger la présentation des maquettes pédagogiques officielles révisées, faisant apparaître de manière transparente la ventilation horaire réglementaire (CM/TD/TP)

pour l'ensemble des modules, ainsi que le cadre structurel propre à la formation à distance (FADIS).

8. Proposition de décision

Au nom du comité d'experts, il est proposé d'accorder au programme l'**ACCRÉDITATION** du **Master « Sciences de l'Information et de la Communication », option « Ingénierie Documentaire »** :